SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DÉFINITIONS

Pour l'application des présentes conditions générales de vente, il y a lieu de définir les termes suivants, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, de la manière suivante :

- SAUGE INTERIORS : dénomination commerciale de l'entreprise, personne physique, de Madame Noëlle DE MEESTER, inscrite à la BCE sous le numéro 0508.927.128 et établie à 1370 JODOIGNE, Chaussée de Wavre, 1.

- Client : toute personne physique ou morale sollicitant SAUGE INTERIORS pour exécuter un Service et ce, à des fins personnelles ou professionnelles.

- Consommateur : un Client, agissant en-dehors de toute activité professionnelle.

- Professionnel : un Client qui n'est pas Consommateur et qui acquiert ou utilise à des fins partiellement ou totalement professionnelles des produits ou des services proposés par SAUGE INTERIORS.

- Marchandises sur mesure :

  - les stores, tentures et tout ce qui concerne l'habillage de la fenêtre ;
  - les meubles sur mesure ;
  - tous les produits pour lequel le Client a choisi un tissu, tels que par exemple canapé, fauteuil, abat-jour, coussin, confections diverses ;
  - les papiers peints ;
  - la peinture ;
  - tout autre article que SAUGE INTERIORS ne peut échanger chez son fournisseur.

- Prestataire : SAUGE INTERIORS ou tout corps de métier qui réalise et exécute les Services, au nom et pour le compte de SAUGE INTERIORS.

- Parties : le Client et le Prestataire.

- Service : Toute prestation de conseils et réalisation de projet, pour tout type d'immeuble, en décoration et aménagement d'intérieur ou extérieur, «Home staging » (à savoir la revalorisation d'un bien afin de le mettre en vente), confection, garnissage, toute prestation d'aide à la réalisation de ces conseils en assurant éventuellement le suivi de chantier si cela a été sollicité par

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

le Client ou si l'on se trouve dans une situation où le passage en suivi de chantier est automatique, conception de projet de mobilier sur mesure, l'achat de mobilier et d'objets de décoration (ci-après marchandises) ainsi que toute prestation de montage et de mise en place des espaces à aménager.

Cette liste n'est toutefois pas exhaustive, de sorte que d'autres services, fournis par SAUGE INTERIORS, peuvent également rentrer dans le champ contractuel.

- CGV : les présentes conditions générales de vente ;
- Contrat/Convention : renvoie au contrat de consultation préalable et/ou de suivi de chantier.
- Site : fait référence au site internet de SAUGE INTERIORS, à savoir https://saugeinteriors.be

Par signature d'un devis, le Client marque son accord explicite quant aux dispositions des présentes conditions générales.

Toute modification ou dérogation aux présentes conditions générales devra être acceptée par écrit par SAUGE INTERIORS.

2. FORMATION DE LA RELATION COMMERCIALE/CONTRACTUELLE

2.1 Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la relation commerciale qui les unit.

2.2 Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes réalisées et à toutes les prestations de services fournies par SAUGE INTERIORS.

2.3 Toute prestation de SAUGE INTERIORS fait l'objet d'un devis détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail et/ou lettre simple) au Client. Les prix indiqués dans le devis sont renseignés en euros et hors TVA.

Sans préjudice de l'éventuel droit de rétractation appartenant au Consommateur, conformément à l'article 8 des présentes CGV, le contrat sera conclu par la signature, par le Client, du devis ou par l'acceptation, tacite ou expresse mais certaine et sans réserve, faite par celui-ci du devis, de manière orale, par SMS, par email, par le biais d'une application de messagerie ou par tout autre moyen de communication. Le contrat sera également conclu en cas d'utilisation, par le Client, des marchandises et services fournis par le Prestataire.

L'acceptation tacite est notamment réputée être certaine lorsque le Client convient d'un délai avec le Prestataire quant aux travaux à réaliser ; lorsque le Client sélectionne des marchandises ; lorsqu'il confectionne des marchandises sur mesure ; lorsqu'il utilise les services confectionnés par le Prestataire ; etc. Ces cas de figures ne sont nullement limitatifs, de sorte que dès qu'il n'y a aucun doute quant à l'intention du Client de recourir aux services du Prestataire, celui-ci est réputé avoir mandaté le Prestataire et accepter ses conditions d'intervention.

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

2.4 Sauf stipulation contraire, le délai de validité d'un devis de SAUGE INTERIORS est de 30 jours à dater de sa communication au Client.

2.5 L'acceptation, tacite ou expresse mais certaine et sans réserve, du devis par le Client implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante de la conclusion du contrat, l'acceptation, sans réserve, des présentes CGV.

Seules les CGV du Prestataire sont applicables à la relation contractuelle, à l'exclusion de toutes autres, en ce compris à l'exclusion de celles du Client.

2.6 Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à l'acceptation du devis et reconnaît avoir accepté celles-ci, dans leur intégralité et sans réserve quant à leur contenu.

2.7 Seules les personnes majeures et légalement capables peuvent passer commande ou accepter un devis auprès du délivré par le Prestataire.

2.8 Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment et sans notification préalable. Les CGV applicables lors de la conclusion du contrat seront celles applicables à toute la relation contractuelle, sauf ratification expresse, par le Client, des nouvelles CGV du Prestataire.

2.9 La relation contractuelle est réputée conclue au siège social de l'entreprise, à savoir à 1370 JODOIGNE, Chaussée de Wavre, 1, conformément à l'article 2.3, alinéa 2 des présentes CGV.

2.10 Le Prestataire peut refuser d'honorer une ou plusieurs commandes, à son entière discrétion.

En pareille hypothèse, le Prix payé par le Client lui sera restitué, sous déduction des prestations déjà réalisées et/ou des marchandises déjà achetées/utilisées par le Prestataire.

2.11 SAUGE INTERIORS se réserve le droit de refuser d'honorer la commande d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

2.12 SAUGE INTERIORS ne sera tenu à l'exécution de ses obligations qu'à dater de la réception du premier acompte, tel que spécifié à l'article 4.2 des présentes CGV.

2.13 En faisant appel aux services du Prestataire, le client reconnaît et accepte le style créatif propre au Prestataire qui sera utilisé pour la réalisation de son projet. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu responsable d'un changement de goût ou de style du client entraînant une modification substantielle du projet sans supplément d'honoraires.

2.14 Le Client fixe, dans le contrat de consultation préalable et/ou de suivi de chantier un budget alloué à SAUGE INTERIORS dans l'exécution de ses prestations.

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

Par le biais des présentes CGV, et conformément aux usages admis en pratique, le Client admet autoriser à SAUGE INTERIORS un dépassement de budget de 15 %, de sorte que le Client ne pourra pas, en pareille hypothèse, engager la responsabilité de SAUGE INTERIORS.

Le ou les Client(s) sera(ont) toutefois en pareille hypothèse invités à marquer leur accord sur ce dépassement.

3. PRIX

3.1 Sauf autrement spécifié dans le devis, les prix des Services s'entendent nets, hors TVA. Les frais de livraison et de placement ne sont pas compris dans le prix des Services et sera déterminé spécifiquement pour chaque prestation.

3.2 Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de Service sera à charge du Client.

3.3 Le prix de la Prestation de Service est fixé en fonction de l'importance de la mission et du temps requis estimé pour l'exercer conformément aux règles de l'art.

3.4 Les prix mentionnés dans l'offre se rapportent exclusivement à la réalisation des services qui y sont spécifiés, à l'exclusion de toute autre prestation.

Toute demande supplémentaire fera l'objet d'une facturation au tarif horaire de 85 euros hors taxes, sauf disposition contraire expresse prévue dans le contrat de consultation préalable et/ou de suivi de chantier, ou sera évaluée dans le cadre d'un nouveau devis.

3.5 Toute modification ultérieure qui serait demandée par le Client, toute prestation non prévisible apparaissant en cours d'exécution sera facturée au Client, conformément aux présentes CGV.

3.6 En cas de survenance de circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour le Prestataire l'exécution de celui-ci beaucoup plus onéreuse conformément à l'article 5.74 du nouveau Code civil, les Parties conviennent de se rencontrer pour fixer des conditions équitables leur permettant de poursuivre l'exécution du contrat ou de décider de la résiliation de celui-ci.

Les circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat sont notamment une inflation des marchandises, matières premières, etc. de plus de 10 % HTVA ; l'augmentation des prix de l'électricité, de la fourniture en eau, etc.

3.7 La Société n'est pas responsable d'une éventuelle tentative de phishing des données renseignées sur les éventuels documents contractuels.
Il appartient dès lors au Client de vérifier, avant validation du paiement, que les données bancaires sont correctes.
A défaut, le Client sera réputé avoir mal payé et demeurera redevable du paiement du prix, tel que prévu conformément à l'article 3 des présentes CGV

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

4. MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Les factures sont payables au comptant par virement bancaire sur le compte de SAUGE INTERIORS repris sur celles-ci.

4.2 Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le Prestataire facture, sauf disposition contraire expresse prévue dans les contrats de consultation préalable et/ou d'accompagnement de projet ou dans les devis communiqués au Client, de la manière suivante :

- Lors de l'acceptation du devis, paiement d'un acompte représentant 50% du montant total HTVA de la prestation ;
- Lors de la présentation du projet : 30% du montant total sera facturé ;
- Lorsque la prestation sera réalisée : 20 % restants dus seront facturés.

4.3 Concernant la fourniture de marchandises, celles-ci seront facturées de la manière suivante :

- Un acompte de 50 % est exigé, avant toute commande de marchandises, pour tout mobilier et accessoires non réalisés sur mesure ;
- Un second acompte de 30 % sera exigible immédiatement avant la livraison des marchandises ;
- Le solde de 20 % devra être réglé au moment de la livraison des dernières marchandises.

A défaut de réception du premier acompte de 50%, tel que spécifié au premier tiret du présent article, le Prestataire ne procèdera pas à la commande des marchandises.

4.4 Lorsque SAUGE INTERIORS réalise des Marchandises ou confections sur mesure, le Client sera tenu au paiement d'un acompte de 100 % du montant des matériaux TVA comprise (càd hors livraison et montage) afin de lancer la fabrication.

Le solde de la facture (càd les frais de livraison, les honoraires liés à confection et les frais de montage) sera à payer avant la livraison de la commande. Il appartiendra au Client de communiquer la preuve de paiement avant la livraison.

4.5 Lorsque SAUGE INTERIORS réalise un Service de home staging (à savoir la revalorisation d'un bien en vue de le mettre en vente), le Client aura l'obligation de s'acquitter de la totalité de la facture émise, suite au devis, avant la visite sur place.

A défaut de réception du montant, ou de la preuve de paiement de celui-ci, le Prestataire n'effectuera pas la visite sur place tant que le paiement n'aura pas été effectué.

4.6 Enfin, le Client ayant recours à SAUGE INTERIORS pour un Service nécessitant des prestations de garnissage de fauteuil sera redevable des montants suivants :

- Un acompte de 30 % calculé sur la main d'œuvre lors de l'acceptation ou de la signature du devis ;

- Un montant correspondant à 30 % de la main d'œuvre, ainsi qu'à 100 % de la totalité des matériaux sera payé dès l'envoi de la facture intermédiaire ;
- Le solde correspondant à 40 % de la main d'œuvre sera dû à la livraison du garnissage.

4.7 Accessoires (intérêts et clause indemnitaire)

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit, les accessoires suivants :

4.7.1 Intérêts

- Si le Client est un Professionnel, toute somme due au Prestataire porte, dès son échéance et de plein droit, sans qu'il soit nécessaire d'adresser une mise en demeure préalable, un intérêt de retard fixé selon la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

- Si le Client est un Consommateur, un 1er rappel de paiement lui sera adressé gratuitement. À l'issue d'un délai de 14 jours calendrier prenant cours le 3e jour qui suit l'envoi de ce 1er rappel, si des sommes restent dues, des intérêts de retard fixés au taux d'intérêt prévus par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales seront, en sus des sommes impayées, dus.

4.7.2 Clause pénale – Clause indemnitaire

- Si le Client est un Professionnel, en cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, une indemnité forfaitaire équivalente à 12 % du montant dû, avec un minimum de 150,00 EUR, sera due par le Client et ce, sans préjudice des dépens qui seraient taxés judiciairement et des frais éventuels de Conseil ou de tout autre mandataire supportés par le Prestataire dans le cadre d'une procédure en recouvrement.

- Si le Client est un Consommateur, l'indemnité forfaitaire due en sus du prix impayé à l'issue du 1er rappel gratuit, sera calculée comme suit :

    1. 20€ si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 € ;
    2. 30€ augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500€ si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500€ ;
    3. 65€ augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500€ avec un maximum de 2000€ si le montant restant dû est supérieur à 500€.

4.8 Clause de réciprocité

Dans l'hypothèse où le Prestataire ne rembourserait pas une somme due au Consommateur (Client particulier, non professionnel), ce dernier pourra réclamer les mêmes majorations que celles reprises à l'article 4.7 des présentes CGV au Prestataire, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de 15 jours, à compter de la réception de cette mise en demeure.

4.9 Réclamation

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception, par e-mail ou via la plateforme utilisée dans le cadre de la facturation électronique (PEPPOL) envoyé à l'adresse info@saugeinteriors.be et confirmé, le même jour, par courrier postal envoyé au siège d'exploitation de SAUGE INTERIORS (chaussée de Wavre, 1 à 1370 Jodoigne).

A défaut de toute réclamation endéans ce délai, la facture sera réputée acceptée en son entièreté par le Client.

5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE

5.1 SAUGE INTERIORS s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses Clients une haute qualité de service.

5.2 SAUGE INTERIORS est en droit de faire exécuter les Services commandés par tout préposé dont il répond, tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

5.3 SAUGE INTERIORS se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une facture, ou l'acompte demandé en début de mission.

5.4 La réalisation du Service commandé sera opérée à l'adresse spécifiée par le Client lors de la commande, sauf stipulation contraire indiquée expressément dans la confirmation de commande.

A défaut, pour le Client, d'avoir spécifié que la réalisation du Service devait se faire à une autre adresse que celle mentionnée, dans les documents contractuels, par le Client, le Prestataire, qui aura réalisé la prestation de service à l'endroit indiqué par le Client sera présumé avoir réalisé la prestation de service conformément à ce qui avait été contractuellement convenu.

En pareille hypothèse, le Client sera tenu au paiement du prix, des éventuels frais de montage et de livraison, ainsi que des éventuels accessoires, tels que précisés dans les présentes CGV.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1 Le Client reconnaît avoir reçu de SAUGE INTERIORS toutes les informations et conseils nécessaires en vue de contracter en connaissance de cause.

Ainsi, les choix effectués par le Client lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, sont effectués sous son entière responsabilité.

6.2 Le Client s'engage à fournir à SAUGE INTERIORS les documents, renseignements et informations suivantes, lesquels sont réputés nécessaires à la réalisation, par le Prestataire, de sa ou ses missions :

- Plans ;
- Demandes éventuelles de permis ;

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

- Tous documents et informations nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- ….

Cette liste n'est toutefois pas exhaustive, de sorte que le Client s'engage à communiquer au Prestataire toute information nécessaire à la réalisation de sa prestation.

6.3 Le Client s'engage également à mettre tout en œuvre pour faciliter l'intervention de SAUGE INTERIORS et des prestataires requis et acceptés, notamment en termes de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou des prestations.

6.4 Le Client s'engage à répondre à toute demande de précisions dans les 10 jours ouvrables. A défaut, il est présumé marquer son accord sur les choix opérés par SAUGE INTERIORS.

L'approbation accordée par le Client à chaque stade du projet est irrévocable et définitive.

6.5 Le Client garantit le Prestataire contre tout recours d'un tiers qui serait formé en raison de l'exécution par le Prestataire de sa mission, sauf en cas de faute lourde ou de dol commis par le Prestataire ou ses mandataires, préposés, etc.

7. DROITS ET OBLIGATIONS DE SAUGE INTERIORS

7.1 SAUGE INTERIORS n'est tenu qu'à une obligation de moyens : il s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession de décorateur d'intérieur.

7.2 SAUGE INTERIORS peut être mandaté par le Client pour assurer à sa place le suivi des prestations requises auprès des différents prestataires. En pareille hypothèse, les dispositions du contrat de suivi de chantier sont, en sus des présentes conditions générales, applicables.

7.3 SAUGE INTERIORS s'engage à exécuter ses prestations dans des délais raisonnables, définis en concertation avec le Client.

7.4 Toutefois, les délais de réalisation des travaux, les délais éventuellement stipulés dans un devis, ainsi que les délais de livraison, et le cas échéant de montage, ne sont qu'indicatifs et ne constituent, en aucun cas, une obligation de résultat ou de moyens dans le chef du Prestataire.

Il en résulte que tout retard dans l'exécution du Service ne pourra entraîner la mise en cause de la responsabilité de SAUGE INTERIORS.

En outre, tout retard dans l'exécution du Service ne pourra constituer un motif de rétention du paiement de la facture du Prestataire.

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

8. DROIT DE RETRACTATION DU CONSOMMATEUR

8.1 Dans la mesure où les contrats sont majoritairement conclus dans l'établissement du Prestataire et concernent des commandes personnalisées (art. VI.53, 3° CDE), le Consommateur ne dispose pas d'un droit de rétractation.

8.2 Toutefois, si le contrat a été conclu en-dehors des établissements du Prestataire ou à distance (via internet, par exemple) et qu'il ne s'agit pas d'une commande personnalisée, le Consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter du contrat, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir d'autres coûts que ceux de la livraison éventuelle pour retourner le Produit au siège du Prestataire (ou en tout autre lieu indiqué par ce dernier).

Le délai de 14 jours commence à courir à dater de la conclusion du contrat ou de la mise en possession des biens.

Pour exercer son droit de rétractation, le Consommateur doit informer par écrit, avec un accusé de réception, le Prestataire de sa décision avant l'expiration du délai de 14 jours, par l'un des moyens suivants :

1) utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant à l'annexe 2 du Livre VI du Code de droit économique (ou toute autre disposition le remplaçant) ;
2) faire une autre déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat.

8.3 En pareille hypothèse, les Produits doivent être retournés au Prestataire à l'état neuf, dans leur emballage d'origine également en parfait état, sans avoir été utilisés.

8.4 Si le Consommateur utilise le Produit avant l'échéance du délai de 14 jours, il renonce à son droit de rétractation.

Le Produit retourné doit obligatoirement être accompagné de la facture et le cas échéant, du bordereau de livraison. Tout retour dont l'expéditeur ne peut être identifié sera refusé.

8.5 Le remboursement de la commande aura lieu endéans les 14 jours suivants celui où le Prestataire a réceptionné le Produit, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, et à condition que toutes les modalités de retour aient été strictement respectées. Le montant remboursé sera, dans tous les cas, limité aux sommes réellement payées par le Consommateur. Le Prestataire ne rembourse pas les frais supplémentaires liés au choix d'un mode de livraison, autre que le mode le moins coûteux de livraison standard qu'il propose.

8.6 Le Client reconnaît, par l'acceptation des présentes CGV, avoir été informé, conformément à l'article VI.45, § 1er, 8° CDE, de son droit de rétractation et d'avoir reçu les documents nécessaires à cette fin.

8.7 Les disposition du présent article ne s'appliquent pas au Professionnel.

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

9. AGREATION DES MARCHANDISES

9.1 Le Client est tenu de contrôler les marchandises immédiatement au moment de la réception ou de la livraison, même si celle-ci intervient partiellement, afin de vérifier la conformité des Marchandises (en ce compris les Marchandises sur mesure) et des services avec le devis et afin de signaler l'existence de dommages éventuels visibles, constatés aux termes d'un examen attentif et scrupuleux.

9.2 Si le Client estime que les Marchandises (en ce compris les Marchandises sur mesure) ne sont pas qualitativement ou quantitativement conformes avec ceux commandés ou que ceux-ci présentent des vices apparents, le Client est tenu de n'accepter les Marchandises (en ce compris les Marchandises sur mesure) que moyennant réserve écrite contresignée par le Prestataire ou le cas échéant, par le transporter des Marchandises ou Marchandises sur mesure.

9.3 A défaut de réserve émise par le Client, la Marchandise ou Marchandise sur mesure est présumée avoir été définitivement accepté par le celui-ci, les vices apparents sont irréfragablement présumés inexistants et toute réclamation sera rejetée, sans préjudice des dispositions applicables au délai de garantie applicables en droit commun.

10. INTERRUPTION ET RÉSILIATION

10.1 Interruption des prestations

10.1.1 En cas d'absence de tout retour du Client, pendant un délai de 60 jours calendriers, aux différentes demandes formulées par SAUGE INTERIORS, le Prestataire est en droit d'interrompre ses prestations.

En pareille hypothèse, le Prestataire enverra au Client un courrier simple ou un mail afin de lui indiquer qu'il entend interrompre ses prestations.

10.1.2 En cas d'interruption des prestations de SAUGE INTERIORS, le Client reste redevable des montants dus pour les prestations d'ores et déjà effectuées, des éventuels accessoires, ainsi que de tout autre montant contractuellement convenu.

10.1.3 En cas d'interruption des prestations par le Prestataire, conformément à l'article 10.1.1 des présentes CGV, le Prestataire sera en droit, après un délai de 60 jours calendriers à compter de l'interruption des prestations, et après l'envoi d'un courrier recommandé, de mettre fin au Service et résilier le contrat.

10.2 Résiliation

- **Par le prestataire**

10.2.1 Le Prestataire se réserve le droit de résilier le présent contrat dans les hypothèses suivantes :

- En cas de non-paiement, par le Client, d'un acompte ou de toute autre facture endéans le délai requis conformément à l'article 4 des présentes CGV ;
- En cas d'absence de réaction aux demandes d'informations du Prestataire dans les délais prévus à l'article 10.1.3 des présentes CGV.

10.2.2 En outre, le Prestataire se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat, en réclamant les honoraires dus pour le travail accompli jusqu'à la date de résiliation et les éventuels accessoires, frais de montage et/ou de livraison, s'il s'avère incapable de répondre, par sa propre créativité, à la nouvelle demande du Client.

10.2.3 En cas de résiliation conformément au présent article, le Prestataire sera en droit de réclamer le paiement de l'entièreté des montants échus.

Le Prestataire sera également en droit de réclamer le paiement d'une indemnité de résiliation équivalente à 10% du montant total des prestations HTVA, tel que spécifié sur le devis accepté par le Client.

- **Par le Client**

10.2.4 En cas de résiliation, par le Client, avant le début de l'exécution des Services, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à 20% du montant total des prestations HTVA, tel que spécifié sur le devis accepté par le Client.

10.2.5 Si, pour quelques motifs que ce soit, le Client résilie un contrat en cours d'exécution, outre les factures demeurantes impayées, les montants restants dus à titre de prestations, accessoires, frais de livraison et/ou de montage, le Client sera également redevable, à titre d'indemnité de résiliation, d'une indemnité équivalente à 30% du montant total des prestations HTVA, tel que spécifié sur le devis accepté par ses soins.

10.2.6 Dans l'hypothèse d'une résiliation, qu'elle intervienne à l'initiative du Prestataire ou du Client, les Marchandises sur mesure ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées.

11. CONDITIONS DE LIVRAISON -TRANSFERT DES RISQUES – TRANSFERT ET RESERVE DE PROPRIETE

11.1 Les risques sont transférés au Client à dater du chargement de la marchandise par le transporteur dans les locaux du Prestataire.

11.2 Les délais de livraison ne sont indiqués qu'à titre purement indicatifs et ne constituent nullement une obligation de moyens ou de résultat.

En cas de retard de livraison dépassant 30 jours calendriers, le Prestataire mettra tout en œuvre pour respecter les délais de livraison ou proposera des solutions alternatives au Client.

11.3 Si le Client demande un délai plus court de livraison, les frais occasionnés seront à la charge du Client.

11.4 Les marchandises vendues restent la propriété du Prestataire jusqu'au moment du paiement complet du prix de vente du Service (tous accessoires inclus).

En conséquence, le Client s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage et en général d'aliéner les marchandises avant apurement complet des montants dus au Prestataire.

12. GARANTIES CONCERNANT LES MARCHANDISES VENDUES

12.1 Le Prestataire n'intervient nullement en qualité de fabriquant des marchandises vendues.

12.2 Le Prestataire n'est également pas considéré comme le vendeur des marchandises, sauf si celles-ci sont conçues sur mesure par le Prestataire

En cas de vice caché de la marchandise, le Client est subrogé dans les droits du Prestataire contre le vendeur de la marchandise, lequel est le fournisseur du Prestataire.

En conséquence, le Prestataire ne sera tenu, ni au remboursement d'une partie du prix d'achat, ni au remplacement de la marchandise, ni à la résolution de la vente, en cas de vice caché ou de produits défectueux.

13. RESPONSABILITE

13.1 Du Prestataire

13.1.1 Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de dommages et/ou de préjudices directs ou indirects (perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, …) qui résulteraient notamment d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise utilisation des Marchandises, sauf en cas de dol ou de faute lourde dans son chef.

En conséquence, le Prestataire ne sera pas tenu d'indemniser les tiers ou le Client pour tout accident aux personnes, dommages à des biens distincts des marchandises vendues, manque à gagner ou tout autre préjudice découlant directement ou indirectement du Service.

13.1.2 Le Prestataire n'est également pas responsable de toute panne de matériel, pénurie de matériaux, augmentation importante des prix des matériaux, etc. qui rendraient la réalisation des créations momentanément impossible.

Le Prestataire se porte fort toutefois, en pareille hypothèse et dans la mesure du possible, pour proposer au Client une Marchandise similaire, voire identique lui permettant d'honorer la commande.

13.1.3 Sauf disposition légale contraire, et sauf si le Client est un consommateur, le Prestataire ne peut également pas être tenu responsable d'un dommage et/ou d'un préjudice direct et/ou indirect découlant de sa faute lourde ou d'une faute, lourde ou non, commise par un de ses préposés et/ou mandataires.

13.1.4 Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de données de livraison incomplètes et/ou de refus par le Client ou toute personne mandatée par ce dernier, de prendre livraison du Produit.

13.1.5 En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée au préjudice direct subi par le Client et au maximum, au montant couvert par la garantie de l'assureur responsabilité civile professionnelle du Prestataire, en tenant compte de l'éventuelle franchise opposable au Client.

13.1.6 En cas d'inexécution fautive du contrat par le Prestataire engageant sa responsabilité, celle-ci sera limitée au préjudice réel subi par le Client, sans que celui-ci ne puisse, en tout état de cause excéder 75% du prix des Services facturés ou à facturer au Client.

13.1.7 Lorsque les prestations du Prestataire incluent la réception des marchandises livrées par des tiers, les éventuels dommages ou les éventuels retards dans leurs délais de livraison ne pourront en aucun cas être imputés au Prestataire.

13.2 Des Tiers

13.2.1 La Marchandise est utilisée par le Client à ses risques et périls.

13.2.2 Le Prestataire fournit la Marchandise en l'état, avec toutes ses imperfections, bien connues du Client.

13.2.3 Pour la réalisation de certaines prestations, le Prestataire pourra requérir l'intervention de corps de métier externes. Il peut alors mettre en relation le Client avec des corps de métier qualifiés du secteur de la décoration ou du bâtiment.

Ces corps de métier effectuent leur travail sous leur propre responsabilité, à l'exclusion de celle de SAUGE INTERIORS. Il est expressément convenu que les contrats avec les corps de métiers nécessaires à la décoration/rénovation de l'immeuble du Client sont directement conclus entre ce dernier et chaque représentant de ces corps de métiers. Tout retard dans l'exécution de l'ouvrage relevant du corps de métier concerné ne peut donc jamais être imputable à SAUGE INTERIORS qui s'efforcera d'obtenir, auprès du corps de métier défaillant, le respect des délais d'exécution annoncés par ces derniers.

Tout retard imputable à un corps de métier ne peut en aucun cas justifier la résiliation du contrat conclu entre le Prestataire et le Client ou une action en dommages et intérêts à charge de celui-ci.

Lorsque la coordination générale du projet est confiée au Prestataire dans le cadre d'un contrat de suivi de chantier, le Client donne mandat irrévocable au Prestataire afin d'assurer cette coordination et s'engage à ne pas donner d'instruction en direct aux différents corps de métier sans l'accord préalable et/ou l'intervention préalable du Prestataire.

14. FORCE MAJEURE

14.1 En cas de force majeure, telle que définie à l'article 5.226 du nouveau Code civil, de cas fortuit ou du fait du prince, le Prestataire a le droit de suspendre ou d'annuler, résilier le contrat, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité généralement quelconque. Sont assimilés à la force majeure, les circonstances

nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour l'Entreprise l'exécution du contrat temporairement ou définitivement impossible.

14.2 Sont également assimilés à la force majeure les circonstances, telles que la grève, l'incendie, le bris de machine, les retards des fournisseurs, les épidémies, le danger de guerre, la guerre civile, le manque de ressources énergétiques, la faillite des fournisseurs, etc. lorsqu'elles ont pour effet de retarder ou de rendre très difficiles les livraisons ou la réalisation de la prestation de services de SAUGE INTERIORS. En pareille hypothèse, le Prestataire n'aura à établir, ni l'imprévisibilité, ni l'irrésistibilité de ces circonstances, ni l'impossibilité d'exécution du contrat.

Le Prestataire informera le plus rapidement possible le Client de la survenance de l'une des circonstances visées à l'alinéa précédent.

14.3 Le Prestataire se réserve le droit de prolonger le délai de livraison éventuellement convenu d'une période égale à celle pendant laquelle le cas de force majeure a perduré. De même si ces faits peuvent compromettre l'exécution de la commande suivant les modalités prévues, le Prestataire se réserve le droit de résilier le contrat sans engagement, ni responsabilité de sa part.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

15.1 Les conseils, œuvres, conceptions, créations, avis, documents et travaux écrits émanant de SAUGE INTERIORS sont protégés pas le droit de propriété intellectuelle et appartiennent exclusivement à SAUGE INTERIORS ou le cas échéant aux fournisseurs, corps de métier ou tiers avec lesquels le Prestataire a des accords.

Sous réserve des exceptions légales, ils ne peuvent être copiés, utilisés, imités ou reproduits par le Client, sans l'autorisation expresse et écrite préalable du Prestataire ou sans que les droits patrimoniaux liés à ces avis, documents et travaux n'aient été cédés au Client.

15.2 Toutes les propositions d'aménagement restent la propriété intellectuelle de SAUGE INTERIORS tant que les factures dues pour cette création ne sont pas honorées dans leur intégralité. En aucun cas, le Client ne peut utiliser l'ensemble ou une partie des propositions et choix établis oralement ou par écrit ou repris dans les documents numériques échangés avant la fin du contrat établi et le paiement complet des factures émises.

Le Prestataire autorise l'exploitation des documents, uniquement dans le cadre de la prestation demandé par le Client et à condition que les factures échues, ainsi que les accessoires éventuels, frais de livraison et/ou de montage aient entièrement été acquittés par le Client.

15.3 L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents commerciaux de SAUGE INTERIORS, en ce compris tous les éléments du site internet de SAUGE INTERIORS relèvent de la propriété intellectuelle et exclusive de celle-ci.

Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement préalable et écrit de SAUGE INTERIORS ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

15.4 Le Client n'est également pas autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site internet de SAUGE INTERIORS qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Toute copie, utilisation ou reproduction de lien simple ou par hypertexte est strictement interdit, sans un accord écrit préalable exprès de SAUGE INTERIORS.

15.5 Toute infraction à de tels droits intellectuels peut donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

16. DIFFUSION DES SUPPORTS DE CREATION

Le Client autorise SAUGE INTERIORS à diffuser sur son site internet, les réseaux sociaux et les publications écrites tous les documents, plans et photos de la création d'intérieur réalisée pour le Client. Le Prestataire ne mentionnera, en pareille hypothèse, pas les noms et prénoms du Client.

SAUGE INTERIORS se réserve le droit de photographier les réalisations réalisées dans le cadre du Service, en accord avec les usages de la vie privée du Client.

17. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

17.1 Généralités

SAUGE INTERIORS respecte et protège la vie privée des Clients et se conforme à cette fin aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le présent article précise comment et à quelles fins SAUGE INTERIORS collecte et utilise les données des Clients et les informe du procédé à suivre s'ils souhaitent accéder/vérifier leurs données personnelles, telles qu'elles ont été enregistrées par SAUGE INTERIORS. Cette disposition précise également comment les Clients peuvent faire une demande de correction ou de suppression des fichiers de SAUGE INTERIORS.

17.2 Identité et coordonnées du responsable du traitement des données

Le responsable du traitement des données est : Noëlle DE MEESTER ;
La personne de contact est Noëlle DE MEESTER ;
Téléphone : +32 473 62 56 60 ;
Email : info@saugeinteriors.be

17.3 Identité et coordonnées du Délégué à la Protection des Données

Le Délégué à la Protection des Données est : Noëlle DE MEESTER.

17.4 Les données collectées par SAUGE INTERIORS

SAUGE INTERIORS enregistre les données de ses Clients, notamment lors d'une demande de devis, d'une commande ou d'un achat de Marchandise.

Il s'agit en général du nom, de l'adresse, de la société ou de l'organisation à laquelle le Client appartient, de son numéro de téléphone et/ou de son adresse e-mail, de la langue véhiculaire, de sa fonction.

17.5 L'accès, la correction et la suppression des données des Clients

Le consentement du Client est systématiquement recueilli, par son adhésion aux présentes CGV. Nonobstant ce consentement, les Clients peuvent à tout moment :

1. Accéder aux données personnelles qui les concernent pour les vérifier ;
2. Demander de les corriger ou de les mettre à jour ;
3. Demander de limiter leur traitement (pour éviter le traitement de données sensibles de santé, génétiques, biométriques) ;
4. S'opposer au traitement, y compris aux fins de marketing direct ;
5. Demander de supprimer ces données personnelles des fichiers du Prestataire.

Pour ce faire, les Clients peuvent contacter SAUGE INTERIORS de la manière suivante :

SAUGE INTERIORS
Adresse : Chaussée de Wavre, 1 à 1370 JODOIGNE
Personne de contact : Noëlle DE MEESTER
Tel : +32 473 62 56 60 Email : info@saugeinteriors.be
BCE : 0508.927.128

17.6 Finalité du traitement : le but de la collecte des données des Clients et l'utilisation qui en est faite par SAUGE INTERIORS – la durée de la conservation des données

La collecte de ces données personnelles est nécessaire pour l'exécution des missions du Prestataire.

En effet, il est indispensable, pour le Prestataire, de détenir certaines informations au sujet des Clients, fût-ce pour répondre à leurs demandes, les tenir informés des activités du Prestataire, des produits et services proposés, de correspondre avec elles, de les identifier lors de visites ultérieures sur le site internet du Prestataire, d'établir des statistiques et de procéder à des communications ciblées afin d'améliorer le service à la clientèle du Prestataire.

Les données ne sont destinées qu'au Prestataire, et ne seront donc pas cédées, sauf éventuellement en vue de leur traitement ou de leur conservation par des sous-traitants, toujours dans l'intérêt exclusif du Prestataire. En dehors de ces cas de stockage, le Prestataire n'a pas l'intention de transférer des données vers un pays tiers hors Espace Economique Européen.

Le Prestataire ne vend pas ses bases de données à des tiers pour qu'ils en fassent un usage à des fins personnelles.

Les données seront conservées aussi longtemps que le Prestataire pourra en faire un usage effectif.

17.7 Plaintes

Les plaintes que SAUGE INTERIORS ne parviendrait pas à résoudre pourront être transmises auprès d'une autorité de contrôle, telle que l'Autorité de la Protection des Données en Belgique (rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles –tel: +32(0)2.274.48.00 ; fax: +32(0)2.274.48.35 ; email : contact@apd-gba.be; www.autoriteprotectiondonnees.be).

18. CESSION DE CONTRAT

18.1 SAUGE INTERIORS peut céder à des tiers tous ses droits en vertu de tout contrat conclu avec le Client. La cession porte tant sur ses droits, que sur ses obligations, à la seule condition que SAUG INTERIORS informe le Client de cette situation.

18.2 Le Client ne peut en aucun cas céder ses droits et obligations à un tiers, sans le consentement préalable et écrit de SAUGE INTERIORS.

19. DIVERS

19.1 La nullité, l'illégalité ou la non-applicabilité d'une ou de plusieurs des clauses des présentes conditions n'entraînera jamais la nullité, l'invalidité ou la non-applicabilité des autres clauses et conditions des CGV et de la convention conclus entre le Prestataire et le Client. La ou les disposition(s) déclarée(s) nulle(s), illégale(s) ou non avenue(s) sera(ont) remplacée(s), dans la mesure du possible, par une autre disposition ayant le même effet et veillant à respecter l'équilibre contractuel.

19.2 Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu des présentes CGV ou de la convention y étant attenante, ou du droit applicable ne constitue un abandon. La renonciation à un droit ou à un recours se fait par la Partie qui entend y renoncer, par écrit.

19.3 Les présentes conditions générales, la convention y étant attenante, ainsi que les dispositions mentionnées sur le devis transmis au Client forment un ensemble contractuel indivisible et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

19.4 En cas de discordance entre une disposition des présentes CGV et d'une disposition prévue dans la convention y attenante, la disposition prévue dans les CGV prévaut, à moins qu'il n'ait été expressément dérogé à celle-ci dans le cadre de la convention.

SAUGE INTERIORS – Noëlle DE MEESTER
Chaussée de Wavre, 1 – 1370 Jodoigne
TVA : BE 0508 927 128
Compte : BE47 0016 8755 5880
Tél. : +32 473 62 56 60
Email : info@saugeinteriors.be

20. LITIGES

20.1 Les relations entre Parties sont régies par le droit belge.

20.2 En cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV ou de la convention y étant attachée, qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties tenteront de résoudre ce litige par la médiation.

A défaut pour les Parties de parvenir à une solution amiable, seuls les Cours et Tribunaux du de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon sont compétentes.

La langue de la procédure sera le Français.

Dernière mise à jour : 13/01/2026